



Janvier 2013

L'EOLIEN INDUSTRIEL : QUELQUES CHIFFRES

Dans le journal Le Monde, en date du 6 février 2012, Gérard Mestrallet, président-directeur général de GDF-Suez, déclare: « *Privilégier les énergies renouvelables pénaliserait notre compétitivité* ». Il met en garde l'Europe contre l'idée selon laquelle les énergies renouvelables « **plus coûteuses que les autres formes de production d'électricité** » pourraient remplacer le nucléaire en perte de vitesse.

Le 14 mars 2012, dans le Figaro Economie Henri Proglio, président-directeur général d'EDF, affirme : « *EDF a supporté ces dernières années 3,8 milliards d'Euros de charges de service public, liées essentiellement au coût des énergies renouvelables.* »

En 2013, « *EDF a annoncé lundi 14 janvier qu'il serait compensé des déficits accumulés au titre de la **contribution au service public de l'électricité (CSPE)**, soit une créance d'environ 4,9 milliards d'euros qui sera soldée d'ici 2018, à la suite d'un accord passé avec l'Etat. Le produit de cette taxe est en effet insuffisant pour financer l'électricité « verte » qu'EDF ait obligé d'acheter à un prix supérieur à celui auquel il revend lui-même cette électricité. C'est cette différence qu'il se verra rembourser par l'Etat* », cf. également Courrier de l'Ouest du 15 janvier 2013.

Par ailleurs, deux jeunes ingénieurs de l'École de Mines de Paris ont fait une étude sur le coût de l'éolien et peuvent affirmer qu'il coûte très cher. Dans la présentation de leur livre, **Le système électrique européen Enjeux et défis**, il est indiqué qu'« aux tarifs de rachat mis en place pour favoriser l'éolien et le photovoltaïque, il faut ajouter le développement très coûteux du réseau pour transporter l'électricité des lieux de production aux lieux de consommation ». Rien que pour les milliers de lignes enterrées qu'il va falloir créer dans toute la France pour relier les réseaux, comme l'a confirmé à l'Assemblée nationale la ministre Delphine Batho dernièrement, ils arrivent à la somme de 40 milliards d'euros, soit « **le montant de l'intervention pour la Grèce** », sans parler du coût de l'obligation d'achat par EDF à un taux prohibitif que chacun des consommateurs d'électricité paie 2,5% supplémentaire depuis janvier 2013, suite à l'accord passé entre EDF et l'Etat.

Dans la même présentation de l'étude, on peut lire : « Il faudra aussi subventionner les capacités d'appoint (fortement émettrices de CO₂) nécessaires à l'équilibre du système électrique ».

Les conclusions sont claires et nettes :

« Les Etats européens éprouvés par la crise de la dette peuvent-ils encore financer ces infrastructures ?

Après la crise européenne de l'euro, connaîtra-t-on celle de l'électricité ? »